

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 1

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193418>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

elle. J'ai grand'peine, vois-tu, à me voir accuser comme tout le monde le fait au village sans seulement pouvoir me défendre. Heureusement j'ai ma conscience pour moi ! »

Elle s'arrêta soudain et ajouta à voix basse :

« Il y a quelqu'un de par là qui ne se gêne pas pour jeter des sorts à ma place, autrement bien sûr que les malheurs n'arriveraient pas.

— Ah baste ! s'écria André qui ne put s'empêcher de rire ; vous vous défendez de sorcellerie et vous accusez les autres. Eh bien, c'est tout à fait drôle, savez-vous la mère.

— Pas tant que tu crois, répondit-elle gravement, et il n'y a certainement pas de quoi rire. Je ne fais du mal à personne, quelqu'un en fait et ça retombe sur moi. Qu'est-ce tu trouves de si drôle ? Ah ! Dieu de Dieu ! Fallait-il donc que j'arrive à mon âge pour voir de ces méchancetés ? Si ce n'était point ma Claudette, je me jetterais à la rivière...

— Allons, la maman, allons ! fit André, touché de son expression navrante, il ne faut point avoir de ces idées-là. Les gens de Charanelle sont ignorants et superstitieux, cela est vrai, mais ils ne sont pas méchants. Je parlerai de vous ; vous verrez qu'ils ne vous feront plus de mal...

— Oh non ! s'écria-t-elle, ne fais point cette folie.

— Quelle folie ?

— Celle de me défendre.

— Si personne ne plaide pour vous, la mère, comment voulez-vous donc vous tirer de cette affaire ?

Elle resta pensive un instant, la tête penchée, murmuran je ne sais quoi entre les dents. Puis tout-à-coup, elle se redressa, jeta un regard autour d'elle et cria à André.

« Va-t'en ! va-t'en ! » Tandis qu'elle-même se sauvait aussi vite que lui permettaient ses vieilles jambes, dans la direction de la maisonnette.

Il fut ahuri, et à la voir s'éloigner ainsi, brusquement, sans se retourner, avec toutes les marques d'un effroi réel, il pensa qu'elle était folle.

En effet rien d'anormal ne s'était passé autour d'eux qui pût lui causer la moindre frayeur. La campagne restait ensoleillée et radieuse, pas un bruit, pas un souffle ne traversait l'air, et il eut beau regarder de tous les côtés, il ne vit rien, si ce n'est au lointain un paysan qui suivait la route avec ses instruments de travail sur l'épaule, et, à quelques pas de lui, dans le pré voisin, une gamine de neuf à dix ans qui tricotait un bas en gardant ses chèvres.

(A suivre).

On moo que fâ sè coumechons.

Lâi a dâi gaillâ que profitont dè tot po férè dâi couïenardès, mémameint dè cein que pâo férè pliorâ lè z'autrès dzeins.

L'est prâo râ qu'on valet et 'na felhie sè mariéyont sein s'êtè jamé yus ; et toi parâi cein arrevè cauquiè iadzo quand c'est lè pareints que manigan-sont lè mariadzo.

On valottet, qu'on lâi desâi Djan Bougnet, dévessâi sè mariâ avoué onna pernetta que ne cognessâi pas et que restâvè dein l'éstrandzi. Quand Bougnet modâ po lo premi iadzo po allâ la vairè et férè cognessance avoué lè pareints, sè trovâ dein lo train avoué on autre valet dè se n'âdzo, qu'allâvè dâo mémo coté, et coumeint lo voïadzo dourâ dou dzo, l'uront lizi dè férè cognessance eintrè leu. Vo sédè, l'est bin molési âi dzouveno z'amoeirâo dè sè câisi et que lão faut adé cauquon à quoi pouéssont racontâ lâo z'amourettès ; assebin lo compagnon à Bougnet sut bintout tota l'histoire.

Arrevâ à la vela iò démâorâvè la grâchâosa, lè dou lulus décheindont dâo vouagon, et coumeint Bougnet ne poivè pas arrevâ tsi sa gaupa coumeint dein onna tsambra à bâirè, ye sè va lodzi, ein atteindeint, dein on hotet, avoué son nové ami, que s'arretâvè assebin dein clia vela. Mâ m'einlévine se ein arreveint dein cé cabaret, mon Bougnet ne preind pas mau, et se duè z'hâorès dè temps aprés, n'étai pas moo.

La police arrevâ ; le crut que l'étai moo dâo choléra, et le décida dè lo férè einterrâ tot lo drâi.

L'ami à Bougnet, qu'étai bin eimbéta de cein, sè peinsâ d'allâ preveni lo bio père. Ye pre lè papâi à Bougnet, et coumeint cognessâi l'adressâ, lâi modè.

On atteindâi Bougnet tsi la pernetta ; assebin quand on ve arrevâ l'autro, la serveinta, que sè veillivè, crie : « Lo vaitse ! lo vaitse ! » et lo bio père tracè frou à sa reincontrè, lâi châotè âo cou ein lâi faseint : « Que su ben'ëse dè vo vairè ; veni vito, kâ on vo z'atteind. »

— Mâ perdon ! fâ lo compagnon à Bougnet, ye...

— N'ia pas dè perdon, veni vito : ma felhie et ma fenna s'eimpacheintont.

— C'est que ne su pas...

— Vo n'êtè pas : quiet ? débarbouilli ? On s'ein fot ! veni adé, on vo baillera dè l'édhie et dâo savon aprés.

Et lo bio père lo bussè dedein, ein fâseint : « Vouâtsé ci brâvo monsu Djan, » et lo tsampè dein lè brés dè sa felhie et dè sa fenna, que dzemelhivont dè pliési.

Quand lo lulu lè ve ti dinsè benhirâo, n'eut pas lo coradzo dè lão derè la vretâ et sè laissâ passâ po Djan Bougnet.

Sè mettront à trablia po dinâ, et coumeint lo gaillâ savâi tota l'histoire dè Bougnet, ye put repondrè à tot cein qu'on lâi démandâ, et lo père, la mère et la bouéba ein étiont tot fou, kâ lo farceu étai galé luron.

Portant, quand sè fut bin repéssu, sè peinsâ : « Ora, l'est bon. » Adon sè lâivè et dit quie l'étai d'obedzi dè sailli, que l'avâi dâi coumechons à férè, et va contré la porta. Lo bio pérè lo vâo férè restâ ein lâi fâseint que ne dâi rein avâi à férè que dévant, et que se l'a fauta d'ouïè

n'a qu'à derè. Mâ lo gaillâ eimpougnè lo pécliet et soo, avoué lo bio père à sè trossès.

Quand furont ào colidoo, lo gaillâ lâi fâ : « Ora que ne sein solets, faut que vo diéssò cein que m'arrevè : Quand su arrevâ stu matin, y'é prâi mau et su moo ; adon, on dussè m'einterrâ à duè z'hâorès ; y'é promet d'êtrè quie, et faut que y'aulo. »

Et lo luron tracè frou. Lo bio père reintrè vai sa fenna et sa bouéba ein fâseint dâi recâffâiès dâo diablio, et lâo contè l'affârè ein deseint que cè Bougnet étai on rudo farceu. Sè peinsiront que l'allâvè reveni ; mâ diabe lo pas. Assebin, lo né, quand l'alliront démandâ après Djan Bougnet à l'hôtel iò saviont qu'étai sa valisa, on lão repond que l'étai moo et einterrâ.

Lo vollhiront d'aboo pas crairè ; mâ quand viront qu'on avâi met lè scellés su sa valisa et su son parapliodze, faillu bin crairè à la vretâ. Adon sè reinterniront tot capots, sein compreindrè on mot à tot cein, kâ n'aviont portant pas révâ ; mâ n'ont jamé su lo fin mot dè l'affârè.

— L'est bin damadzo ! se fasai la mère ein retorneint à l'hotô, on se dzeinti luron ! Kâ y'ein a bin pou que sè sariont ressuscitâ on momeint po veni no racontâ l'affârè !

A propos de patinage, — c'est la saison, — on raconte l'anecdote suivante :

« Les évènements tiennent parfois à bien peu de chose : en 1791, il s'en fallut de peu que Bonaparte fût victime d'un accident de patinage, et on peut se figurer combien la face des choses en aurait été modifiée.

L'histoire mérite d'être rappelée.

Le 5 janvier 1791, Bonaparte, qui n'était encore que lieutenant d'artillerie, patinait en compagnie de deux autres officiers dans le fossé des fortifications d'Auxonne. L'heure du dîner arriva. Bonaparte ôta ses patins pour aller prendre son repas, lorsqu'un de ses compagnons lui dit :

— Allons ! encore un tour.

Bonaparte hésita un peu, parut même vouloir se remettre à patiner, puis, enfin, répondit :

— Non, décidément ; il est l'heure de partir.

Quelques instants après, au moment où il allait se mettre à table, il apprit que ses deux compagnons avaient péri. La glace s'était brisée sous leurs pieds et ils avaient été engloutis. On ne retira que deux cadavres.

— Un coup de patin de plus, disait Bonaparte, en racontant plus tard cette aventure, et il n'y avait pas d'empereur !

On ne peut s'empêcher de faire la ré-

flexion que c'eût été là un grand bien pour l'humanité.

Battu et content. — Il n'est question, en Allemagne, que d'un simple grenadier, Hans Müller, qui vient d'y acquérir une notoriété un peu joviale.

Condamné à la schlague, il était descendu la semaine dernière dans la cour de la caserne pour y subir sa peine.

L'officier, accouru pour procéder à cette exécution, fut surpris de lui découvrir une attitude peu habituelle en pareille circonstance. Müller était visiblement joyeux et contenait avec peine une forte envie de rire.

Dès les premiers coups de bâton, il éclata. Son hilarité s'exalta avec les cruautés du supplice, et lorsque, enfin, on le laissa pantelant, ensanglanté sur la peau, il riait aux larmes.

— Ah ça ! interrogea l'officier stupéfait, qu'est-ce qui vous prend ? Pourquoi riez-vous ?

— Je ris, parce que vous vous êtes tous mis le doigt dans l'œil. Nous sommes deux Müller dans la compagnie : moi, Hans Müller, et un autre, Fritz Müller... C'est Fritz qui a été condamné à la schlague, et c'est sur moi que vous tapez depuis vingt minutes !

L'empereur a envoyé ses félicitations à Hans « pour ne s'être plaint qu'après avoir subi la peine. »

L'amour, instrument de progrès. — On a constaté, depuis plusieurs années, que les recrues des cantons d'Unterwald et d'Uri accusent un degré moyen d'instruction bien supérieur à celui de plusieurs contrées de la Suisse qui se précédent pourtant les plus cultivées.

Un journal argovien constate franchement le fait et en donne une explication assez amusante.

Les filles à marier de l'Unterwald, dit ce journal, se sont entendues et ont prêté le serment solennel de ne danser avec un jeune homme que lorsqu'elles auraient pu jeter un coup d'œil dans son livret de service et constater ainsi les notes obtenues par lui aux examens de recrues. Si ces notes sont mauvaises, le galant est éconduit sans miséricorde.

Les Uranaises ne sont pas plus tendres à l'égard des ignares. Lorsqu'un garçon vient leur conter fleurette et roule de gros yeux amoureux, elles lui demandent tout d'abord son livret de service. Si les notes sont bonnes, la belle se laisse attendrir et consent à ce qu'on lui fasse la cour. Sinon le pauvre amoureux est congédié. L'amour contribue ainsi à relever le niveau intellectuel du pays.

La camomille. — Qui saurait célébrer dignement les vertus de la camomille ? Un

médecin disait que si l'on connaissait son efficacité, on s'agenouillerait devant chaque plante de camomille rencontrée sur son chemin. On l'emploie comme fébrifuge antispasmodique et parfois comme vermifuge. Une neuvaïne de tisane de camomille prise à jeun suffit généralement pour remettre un estomac délabré. Une personne âgée, souffrant de crampes violentes de l'estomac, guérira complètement en prenant chaque matin une demi-tasse de camomille tiède, préparée la veille (on doit en retirer les fleurs après infusion). Mêlée au lait elle produit une boisson saine et agréable.

Les compresses de camomille chaude calment les douleurs de l'estomac. Un bain de camomille purifie les plaies, engelures ouvertes, etc.

On fait aussi infuser à froid la grande camomille ; à cet effet, placez-en quelques fleurs, le soir, dans un verre, que vous prendrez le lendemain matin. Les fleurs de camomille peuvent aussi être macérées dans du vin. L'huile de camomille chauffée est indiquée pour les maux d'oreilles.

Videz la poussière du fond de votre cornet de camomille dans un coin de votre jardin, cela suffit comme semence ; vous aurez de cette façon des plantes de camomille.

Les fleurs et les plantes séchées se conservent mieux dans un sac que dans un cornet, où elles courront le risque de se moisir.

Potage sans beurre. — Un potage sans beurre ! direz-vous. Mais ce sera détestable !

El bien ! non. C'est délicieux !

Garnissez le fond de votre soupière de tranches de pain bien minces ; étendez dessus une couche épaisse de cerfeuil finement haché ; mettez sel, poivre, six grosses cuillerées de crème chauffée et versez bravement de l'eau bouillante sur le tout.

On nous écrit de Lausanne :

« Permettez-moi de vous soumettre une idée au sujet de la *source de l'Orbe* : Une seconde expérience ne pourrait-elle pas être tentée à Bon-Port, en employant la liqueur d'absinthe ? Peut-être intéresserait-elle davantage ceux qui ont ri de la première ?

G. D. M.

Orchestre de la Ville et de Beau-Rivage. — Nous rappelons que le troisième concert d'abonnement, donné au bénéfice de M. Banti, chef d'orchestre, aura lieu vendredi 13 janvier, avec le concours de Mme Julia Uzielli, cantatrice.

Le mot de l'énigme de samedi est : Beauté. — Ont deviné : MM. A. Girardet, Suchy ; — Bétilens, Vevey ; — L. Hoffmann, F. Monnier, P. Collet, à Genève ; — Société des amis de l'instruction, Côte-aux-Fées ; — Léon Loup, Montmagny ; — A. Kramer, Buren ; — Genet, Ste-Croix ; — Lina Baudet, Montaubion ; — Paul Reymond, Rive, Genève ; — Duvoisin, St-Germain-en-Laye ; — Baud, gare de Neuchâtel ; — Ariste Robert, Chaux-de-Fonds ; — Pauroux, Neuchâtel ; — H. Pelet, Boley-Orjulaz ; — D. Zimmermann, Chavannes-le-Veyron ; — John Cavin, Berchier.

— E. Gachet, Boley-Orjulaz ; — Gétaz, Aubonne.

La prime est échue à M. L. Hoffmann, à Genève.

Nous rappelons qu'il n'est tenu compte que des réponses des abonnés.

Problème.

— Quelle heure est-il ? demandait-on à un malin.

— Les heures qui se sont écoulées depuis minuit forment exactement les $\frac{5}{7}$ de celles qui s'écouleront jusqu'à minuit prochain, répondit le malin.

Quelle était cette heure ?

Un mot charmant d'un bébé :

Le pauvre petit avait une affection à la vue. Sa mère le soignait avec amour, et comme elle remarquait qu'un des yeux de l'enfant était fermé et laissait tomber des larmes :

— Pourquoi ton œil pleure-t-il ? dit-elle.

— C'est qu'il ne voit, répond Bébé.

THÉÂTRE. — Dimanche 8 janvier :

LE BOSSU

drame en cinq actes et huit tableaux, par A. Bourgeois et Paul Féval.

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

CONSTRUCTIONS EN FER

Serrurerie en tous genres.

Spécialité de fourneaux de cuisine au bois

St-Roch, 14 et 16, LOUIS FATIO, Lausanne.

Demander à **J.-H. MATILE**, au Petit-Bénifice, **Morges**, échantillons de ses nouveautés pour robes, jupons, jaquettes et manteaux. Marchandise solide et meilleur marché que partout ailleurs, à qualité égale. Confection pour hommes ; draperie, coton, couvertures, tapis, descentes de lit, etc.

CAUSERIES du CONTEUR VAUDOIS

1^{re} série, nouvelle édition, considérablement augmentée et illustrée de jolis dessins par RALPH.

En vente au bureau du CONTEUR VAUDOIS et dans toutes les librairies.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 43,25. — Canton de Fribourg à fr. 26,75. — Communes fribourgeoises 3 % à fr. 48,50. — Canton de Genève 3 % à fr. 107. — De Serbie 3 1/4 à fr. 83. — Bari, à fr. 58,50. — Barletta, à fr. 38. — Milan 1861, à 37,50. — Milan 1866, à fr. 41. — Venise, à fr. 25,50. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 106. — Bons de l'Exposition, à fr. 6. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 44,50. — Tabacs serbes, à fr. 44,50. — Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également aux cours du jour, tous autres titres. — **J. DINI & C°**, Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du Moniteur Suisse des Tirages Financiers.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.